

Commune de Chénens



Comptes 2021

Informations communales



N° 54 – Avril 2022

Sommaire

Ordre du jour de l'Assemblée communale.....	4
Mot du Conseil communal.....	15
Informations communales.....	20
Ecoles et petite enfance - Évaluation des besoins pour les 0-4 ans et 5-12 ans.....	20
Concept Senior+ - Sondage aux 60 ans et plus - Février 2022.....	22
Cartes journalières CFF – Nouveaux tarifs.....	24
Eau potable.....	25
Déchets encombrants.....	25
Repas à domicile.....	26
Salle de l'abri PC à louer.....	26
Nettoyages d'été.....	26
Agenda communal.....	27
Informations publicitaires.....	28
Bibliothèque régionale d'Avry.....	28
IPSO – Offre de services à domicile !.....	29
Cours d'aquagym à la Résidence St-Martin à Cottens.....	30
Société de Gym Le Looping – Programme d'activités.....	31
Service des forêts et de la nature - Chronique forestière.....	32
Réseau écologique à Chénens.....	33
Contacts utiles.....	34

Ordre du jour de l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Chénens sont convoqués à l'Assemblée communale le

Jeudi 19 mai 2022 à 20h00

à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021 – Pour approbation
2. Comptes 2021
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2. Présentation des comptes d'investissements
 - 2.3. Rapports de l'Organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes
3. Crédits d'investissements
 - 3.1. Achat de terrain, art. RF 573 – Pour approbation
 - 3.2. Valtraloc – Crédit d'étude – Pour approbation
4. Augmentation de l'impôt sur les personnes morales et la contribution immobilière – Pour approbation
5. Nomination de l'organe de révision – Pour approbation
6. Modification des statuts de l'Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises (ARCOS) – Pour approbation
7. Divers

Sont invités à l'Assemblée communale tous les citoyennes et citoyens actifs qui ont leur domicile sur le territoire de la Commune de Chénens.

Selon la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), art. 2a, al. 1

Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune ;
- b) Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Actualités ».

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021 – Pour approbation

Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch.

2. Comptes 2021

2.1. Présentation des comptes de fonctionnement

	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	676'817.86	253'410.40	643'293.00	251'830.00	598'442.25	214'860.95
01	Assemblée communale, Conseil communal	85'336.04	12'900.00	91'080.00	28'200.00	72'653.75	15'356.00
02	Administration générale	591'481.82	240'510.40	552'213.00	223'630.00	525'788.50	199'504.95
1	ORDRE PUBLIC	355'905.27	303'289.27	277'785.00	238'195.00	296'887.05	253'782.35
10	Ordre public	2'677.05					
12	Justice	27'881.00		28'550.00		27'200.00	
14	Police du Feu	44'846.85	25'153.75	33'800.00	26'500.00	38'988.30	25'168.45
140	CSPI Sarine Ouest - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	278'135.57	278'135.52	211'695.00	211'695.00	228'613.90	228'613.90
16	Protection civile	1'691.75		1'960.00		1'438.20	
17	Protection de la population	673.05		1'780.00		646.65	
172	Protection population ORG communale	673.05		1'780.00		646.65	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	962'498.35	15'959.30	972'860.00	8'000.00	917'556.45	17'081.20
20	Ecole enfantine	65'892.85		66'600.00		66'020.65	
21	Cycle scolaire obligatoire	685'182.15	3'014.20	704'050.00	8'000.00	661'207.20	17'081.20
22	Ecoles spécialisées	138'487.50		142'560.00		137'403.30	
23	Formation professionnelle	8'151.45		11'500.00		7'901.30	
29	Administration scolaire	64'784.40	12'945.10	48'150.00		45'024.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	39'792.05	252.00	48'150.00		55'853.65	191.00
30	Culture	15'433.50		18'570.00		21'745.80	
34	Sport	21'088.55	252.00	24'850.00		31'179.00	191.00
35	Autres loisirs, colonie de vacances	3'270.00		4'730.00		2'928.85	
4	SANTE	312'585.10	6'252.95	313'190.00	4'000.00	316'503.65	3'524.20
40	Hôpitaux	12'990.60		12'770.00		12'769.80	
41	Homes médicalisés	207'894.80		209'400.00		220'112.50	
44	Soins ambulatoires	84'605.50		85'020.00		79'931.05	
46	Service médical des écoles	7'094.20	6'252.95	6'000.00	4'000.00	3'690.30	3'524.20
5	AFFAIRES SOCIALES	506'581.75	24'803.55	519'820.00	8'800.00	481'055.60	18'452.80
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage	990.10	990.10	1'000.00	1'000.00	989.40	989.40
54	Structure d'accueil de la petite enfance	90'575.90	60.00	98'370.00		87'186.80	
55	Institutions spécialisées	223'868.55		220'970.00		217'823.45	
56	Encouragement à la constr. de logements	3'815.00		4'000.00		3'487.95	
58	Aide sociale	187'332.20	23'753.45	195'480.00	7'800.00	171'568.00	17'463.40
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	201'345.74	42'842.05	188'825.00	46'900.00	186'992.05	41'788.30
62	Routes communales et génie-civil	127'314.74	24'279.05	110'800.00	20'900.00	111'824.05	29'474.30
64	Chemins de Fer Fédéraux	34'066.00	18'563.00	34'625.00	26'000.00	34'047.00	12'314.00
65	Trafic régional	39'965.00		43'400.00		41'121.00	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENV.	574'680.41	523'751.60	538'390.00	496'000.00	548'314.50	514'884.05
70	Approvisionnement en eau	215'479.55	215'479.55	211'000.00	211'000.00	225'675.40	225'675.40
71	Protection des eaux	213'174.40	213'174.40	198'000.00	198'000.00	208'049.50	208'049.50
72	Ordures ménagères	114'134.56	88'002.65	104'680.00	75'000.00	99'678.75	74'759.10
74	Cimetière	1'972.80		3'800.00		3'498.40	
78	Protection de la nature	486.45		800.00		923.65	
79	Aménagement du territoire	29'432.65	7'095.00	20'110.00	12'000.00	10'488.80	6'400.05
8	ECONOMIE	4'491.30		4'880.00		4'265.10	
80	Agriculture	170.00		170.00		170.00	
81	Forêts	4'321.30		4'710.00		4'095.10	
9	FINANCES ET IMPOTS	266'100.53	2'554'547.75	259'580.00	2'457'910.00	210'678.14	2'266'456.75
90	Impôts	40'501.57	2'184'100.55	22'600.00	2'054'350.00	14'810.70	1'908'331.85
93	Péréquation financière		258'383.00		258'390.00		265'345.00
930	Péréquation financière		258'383.00		258'390.00		265'345.00
94	Finances	225'598.96	112'064.20	231'980.00	145'170.00	195'807.44	92'779.90
940	Gérance de la fortune et des dettes	189'308.76	53'057.05	187'750.00	54'770.00	151'942.79	23'810.95
942	Immeubles du patrimoine financier	36'290.20	59'007.15	44'230.00	90'400.00	43'864.65	68'968.95
99	Autres postes			5'000.00		60.00	

Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	676'817.86	253'410.40	643'293.00	251'830.00	598'442.25	214'860.95
1 ORDRE PUBLIC	355'905.27	303'289.27	277'785.00	238'195.00	296'887.05	253'782.35
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	962'498.35	15'959.30	972'860.00	8'000.00	917'556.45	17'081.20
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	39'792.05	252.00	48'150.00		55'853.65	191.00
4 SANTE	312'585.10	6'252.95	313'190.00	4'000.00	316'503.65	3'524.20
5 AFFAIRES SOCIALES	506'581.75	24'803.55	519'820.00	8'800.00	481'055.60	18'452.80
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	201'345.74	42'842.05	188'825.00	46'900.00	186'992.05	41'788.30
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENV.	574'680.41	523'751.60	538'390.00	496'000.00	548'314.50	514'884.05
8 ECONOMIE	4'491.30		4'880.00		4'265.10	
9 FINANCES ET IMPOTS	266'100.53	2'554'547.75	259'580.00	2'457'910.00	210'678.14	2'266'456.75
TOTALISATION	3'900'798.36	3'725'108.87	3'766'773.00	3'511'635.00	3'616'548.44	3'331'021.60
Résultat		175'689.49		255'138.00		285'526.84

Commentaires relatifs aux comptes 2021

L'exercice 2021 du compte de fonctionnement clôture avec **une perte de CHF 175'689.49**, soit 31.2% de moins par rapport au budget qui prévoyait une perte de CHF 255'138.00. Il s'agit des derniers comptes clôturés avec le plan comptable MCH1.

Vous trouverez ci-après quelques explications relatives aux excédents dans les charges et produits (commentaires par rapport au budget 2021).

0 Administration

	01.300.0 - Traitement et jetons du Conseil communal
- CHF 9'393.95	Diverses séances et formations annulées.

	02.301.0 - Traitement du personnel administratif
+ CHF 36'885.70	Charges salariales liées au paiement de soldes de vacances et heures supplémentaires ainsi qu'à l'engagement de deux personnes ad intérim.

14 Police du Feu

	14.352.0 - Participation communale au CSPI SO
+ CHF 13'876.50	Nombreuses interventions à la suite des inondations de l'été 2021.

2 Enseignement et Formation

	21.310.0 - Achat de fournitures scolaires
+ CHF 3'908.10	Inclus le leasing des portables pour les élèves poste 21.316.1.

	21.311.0 - Participation achat mobilier scolaire
--	--

+ CHF 4'468.45	Dépassement dû à l'équipement du bureau du nouveau directeur dans le bâtiment scolaire d'Autigny.
----------------	---

	21.352.1 - Participation à l'école secondaire
- CHF 22'867.00	

	21.352.2 - Participation transport et bus scolaire
+ CHF 11'054.25	Dépassement dû à divers cours spéciaux non budgétisés dans la masse salariale.

	29.314.0 - Frais d'entretien des bâtiments et alentours
+ CHF 18'097.90	Dépassement notamment dû à une fuite d'eau dans le bâtiment de l'école, remboursement par l'assurance de CHF 12'945.10 dans le compte 29.436.0.

5 Affaires sociales

	54.365.0 - Subventions versées aux crèches et garderies
- CHF 2'822.00	

	54.365.1 - Subventions versées aux mamans de jour
+ CHF 6'220.65	

	54.365.5 - Subventions Accueil extra-scolaire
- CHF 6'366.35	

6 Transports et communications

	64.435.0 - Vente cartes journalières CFF
- CHF 7'437.00	

7 Protection de l'environnement et aménagement

	70.312.01 - Achats d'eau AESO
+ CHF 20'114.00	Dépassement dû à une fuite sur la conduite Puits Moulin à Autigny.

	70.380.0 - Attribution à la réserve
+ CHF 95'258.90	CHF 122'970.00 au budget

	71.380.0 - Attribution à la réserve (Protection des eaux)
+ CHF 108'715.40	CHF 77'420.00 au budget

	72.318.0 - Frais de ramassage, décharge, benne (déchetterie)
+ CHF 10'256.00	

Le taux d'autofinancement de la déchetterie est de 77,1%, contre 70% de taux légal.

Les comptes Eau et Epuration doivent être autofinancés à 100%, ce qui explique les attributions aux réserves mentionnées ci-dessus.

9 Finances et impôts

	90.400.0 - Impôts sur le revenu
- CHF 41'299.30	Provision CHF 1'578'700.70, CHF 1'620'000.00 au budget
	90.400.1 - Impôts sur la fortune
+ CHF 19'624.45	Provision CHF 109'624.45, CHF 90'000.00 au budget
	90.400.4 - Impôts sur les prestations en capital
+ CHF 52'509.55	Provision CHF 72'509.55, CHF 20'000.00 au budget
	90.401.0 - Impôts sur le bénéfice (personnes morales)
+ CHF 50'561.05	Provision CHF 74'561.05, CHF 24'000.00 au budget
	90.402.0 - Contributions immobilières
+ CHF 5'635.20	Provision CHF 150'435.20, CHF 144'800.00 au budget
	90.403.0 - Impôts sur les gains immobiliers, plus-values
+ CHF 9'485.00	Provision CHF 27'485.00, CHF 18'000.00 au budget
	90.404.0 - Impôts sur les mutations (centime additionnel)
+ CHF 28'657.80	Provision CHF 53'657.80, CHF 25'000.00 au budget
	942.423.2 - Loyer du café
- CHF 27'625.00	En 2021, le Conseil communal a accordé une réduction de loyer au gérant de l'Auberge du Chêne, compte tenu de la situation sanitaire.

2.2. Présentation des comptes d'investissements

	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION					19'580.40	
02	Administration générale					19'580.40	
1	ORDRE PUBLIC					35'580.80	
15	Militaire					35'580.80	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	29'479.00		291'340.00	182'745.00		
62	Routes communales et génie-civil	29'479.00		291'340.00	182'745.00		
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	137'277.70	167'463.10	2'014'340.00	375'000.00	512'009.05	17'467.50
70	Approvisionnement en eau	7'304.30	110'262.50	350'000.00	5'000.00	311'416.35	5'257.50
71	Protection des eaux	127'879.55	57'200.60	1'582'670.00	370'000.00	47'832.60	12'210.00
72	Ordures ménagères					129'674.10	
74	Cimetière					21'332.05	
79	Aménagement du territoire	2'093.85		81'670.00		1'753.95	
9	FINANCES ET IMPOTS	9'511.10		20'000.00		188'169.60	
94	Finances	9'511.10		20'000.00		188'169.60	
942	Immeubles du patrimoine financier	9'511.10		20'000.00		188'169.60	
0	ADMINISTRATION					19'580.40	
1	ORDRE PUBLIC					35'580.80	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	29'479.00		291'340.00	182'745.00		
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	137'277.70	167'463.10	2'014'340.00	375'000.00	512'009.05	17'467.50
9	FINANCES ET IMPOTS	9'511.10		20'000.00		188'169.60	
	TOTALISATION	176'267.80	167'463.10	2'325'680.00	557'745.00	755'339.85	17'467.50
	Résultat		8'804.70		1'767'935.00		737'872.35

Bilan

	Désignation	Bilan au 01.01.2021	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2021
1	ACTIF	6'029'808.33	11'922'725.14	10'619'075.98	7'333'457.49
10	Liquidités	943'087.18	5'882'759.03	4'476'456.72	2'349'389.49
100.1	Caisse secrétariat	1'562.85	11'721.70	11'886.10	1'398.45
101.0	CCP	463'463.68	4'390'876.46	3'878'562.80	975'777.34
101.01	PostFinance 15-815052-1 Molleyres		1'100'000.00		1'100'000.00
102.0	BCF 30 01 284.542-04 constructions EU-ADDUCT	134'211.80		32.00	134'179.80
102.10	BCF 30 01 276.198-03 Gar.loyers appart.école	1'513.50	0.20		1'513.70
102.2	BCF 30 01 243.546-04 Trésorerie ACC	103'317.90	221'702.95	217'037.90	107'982.95
102.9	BCF 30 01 128.609-09 Trésorerie	239'017.45	158'457.72	368'937.92	28'537.25
11	AVOIRS	1'331'888.03	5'751'795.05	5'784'135.73	1'299'547.35
111.0	Compte courant Etat	207'131.30	794'231.05	970'961.25	30'401.10
115.0	Débiteurs divers	476'475.10	1'273'164.25	1'238'547.35	511'092.00
115.09	Débiteurs impôts 2009	1'664.60		550.00	1'114.60
115.10	Débiteurs impôts 2010	-98.05			-98.05
115.11	Débiteurs impôts 2011	-324.35			-324.35
115.13	Débiteurs impôts 2013	13'444.15			13'444.15
115.14	Débiteurs impôts 2014	8'443.50			8'443.50
115.15	Débiteurs impôts 2015	14'396.25		127.20	14'269.05
115.16	Débiteurs impôts 2016	18'930.55	142.20	2'648.10	16'424.65
115.17	Débiteurs impôts 2017	13'911.50	276.60	830.20	13'357.90
115.18	Débiteurs impôts 2018	20'367.85	291.30	-1'491.00	22'150.15
115.19	Débiteurs impôts 2019	109'810.48	346'244.95	418'171.38	37'884.05
115.20	Débiteurs impôts 2020	436'620.40	1'527'195.40	2'024'309.15	-60'493.35
115.21	Débiteurs impôts 2021		1'770'000.00	1'078'118.05	691'881.95
119.0	TVA préalable sur dépenses eau		5'391.55	5'391.55	
119.1	TVA préalable sur investissements eau		3'613.40	3'613.40	
119.15	Décompte trimestriel TVA CHE-115.741.815 EAU	9'840.20	3'000.55	12'840.75	
119.2	TVA préalable sur dépenses épuration		7'621.90	7'621.90	
119.3	TVA préalable sur investissements épuration		9'392.05	9'392.05	
119.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Epuration	1'274.55	11'229.85	12'504.40	
12	PLACEMENTS	407'485.40	9'511.85	4'880.00	412'117.25
120.0	BCF 01 50 394.774-05, Protection civile Cpte épargne	6'069.35	0.75		6'070.10
123.0	IMMEUBLES	401'416.05	9'511.10	4'880.00	406'047.15
13	ACTIFS TRANSITOIRES	23'843.02	101'585.86	23'875.43	101'553.45
139.1	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES	10'267.67	88'792.70	10'267.67	88'792.70
139.2	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES ACC	13'575.35	12'793.16	13'607.76	12'760.75
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'178'118.50	177'073.35	319'698.10	3'035'493.75
140.0	TERRAINS (EN ZONE D'UTILITE PUBLIQUE)	27'575.15		3'000.00	24'575.15
141.0	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	490'390.05	31'005.80	32'800.35	488'595.50
141.1	ADDUCTION D'EAU	363'297.80		114'343.05	248'954.75
141.11	ADDUCTION D'EAU - Réservoir des Gottes	428'886.60		16'351.00	412'535.60
141.12	ADDUCTION D'EAU - STAP Les Prés	15'293.40	8'109.85		23'403.25
141.2	CANALISATION, EPURATION	334'879.35	13'362.75	57'200.60	291'041.50
141.21	EPURATION - Collecteurs Grand-Clos	124'215.45		5'147.00	119'068.45
141.22	EPURATION - Collecteurs des Caroux	17'948.75			17'948.75
141.23	EPURATION - Rte Molleyres/Gare		92'990.00		92'990.00
141.3	DECHETTERIE	443'373.80		21'202.00	422'171.80
143.0	BATIMENTS	680'525.40		35'932.00	644'593.40
143.1	LOCAL DE VOIRIE	66'651.10		1'856.00	64'795.10
143.2	CIMETIERE	21'332.05			21'332.05
145.0	FORETS	4'594.60			4'594.60
146.0	MOBILIER, MACHINES, VEHICULE, PR	10'490.75	29'511.10	9'511.10	30'490.75
146.2	Révision du PAL	116'338.95	1'941.85	15'000.00	103'280.80
146.3	Numérisation Plans / Documents communaux	17'579.90			17'579.90
149.0	PLANS CADASTRAUX	14'745.40	152.00	7'355.00	7'542.40

	Désignation	Bilan au 01.01.2021	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2021
15	PARTICIPATIONS	145'386.20		10'030.00	135'356.20
151.0	Participation Hôpital cantonal	14'212.70		1'020.00	13'192.70
152.1	Avance DIP achat bus scolaire	18'153.60		4'955.00	13'198.60
152.3	Actions et parts sociales (AGY EXPO)	2'000.00			2'000.00
152.4	Capital social (SAIDEF)	17'214.00			17'214.00
152.5	Participation aménagement local CSPI SO	27'113.75		2'625.00	24'488.75
152.6	Participation achat de véhicule CSPI SO	30'961.35			30'961.35
152.7	Participation aux Communes	35'730.80		1'430.00	34'300.80
2	PASSIF	-6'029'808.33	1'539'485.44	2'843'134.60	-7'333'457.49
20	Créances à court terme	-8'931.10	799'151.70	971'195.50	-180'974.90
200.0	Créanciers		737'946.24	901'898.04	-163'951.80
209.0	TVA chiffre d'affaire fonctionn. eau		5'343.75	5'343.75	
209.1	TVA recettes investissement eau		2'756.60	2'756.60	
209.15	Décompte trimestriel TVA CHE-115.741.815 EAU		3'540.65	8'096.40	-4'555.75
209.2	TVA chiffre d'affaire fonctionn. épuration		16'414.30	16'414.30	
209.3	TVA recettes investissement épuration		13'423.80	10'564.00	2'859.80
209.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Epuration	-7'417.60	19'726.36	26'122.21	-13'813.45
209.5	Garantie de loyer appartement école	-1'513.50		0.20	-1'513.70
22	EMPRUNTS	-3'360'000.00	40'000.00	1'100'000.00	-4'420'000.00
221.11	BCF cpte 25 01 200.889-00 Crédit Investis.	-500'000.00			-500'000.00
221.19	BCF 30 01 150.818-03 ATF	-1'000'000.00			-1'000'000.00
221.21	BCF 30 01 233.515-04 ATF	-400'000.00			-400'000.00
221.25	POSTFINANCE No. PF.005131 prêt fixe	-500'000.00			-500'000.00
221.26	BCF 30 01 535.843-02 ATF	-960'000.00	40'000.00		-920'000.00
221.27	PostFinance 15-815052-1 Molleyres			900'000.00	-900'000.00
221.28	PostFinance 15-815053-6 PED Art.945			200'000.00	-200'000.00
24	PROVISIONS	-210'631.85	100'631.85	133'973.00	-243'973.00
240.0	Provisions pertes sur débiteurs	-100'631.85	100'631.85	133'973.00	-133'973.00
240.1	Prov. Risque Modification Caisse Pension Personnel Etat FR	-110'000.00			-110'000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES	-415'644.45	424'012.40	433'991.80	-425'623.85
259.0	Passifs transitoires	-343'156.90	351'524.85	328'074.90	-319'706.95
259.3	Autres passifs transitoires CSPI SO	-72'487.55	72'487.55	105'916.90	-105'916.90
28	RESERVES	-1'006'560.58		203'974.30	-1'210'534.88
280.0	RESERVE PC	-6'050.00			-6'050.00
280.1	RESERVE EAU	-258'736.05		95'258.90	-353'994.95
280.2	RESERVE EPURATION	-635'179.33		108'715.40	-743'894.73
280.4	RESERVE DECHETTERIE	-4'000.00			-4'000.00
282.4	ATTRIBUTION réserve Routes - Mobilité douce - Eclairages	-102'595.20			-102'595.20
29	FORTUNE	-1'028'040.35	175'689.49		-852'350.86
290.0	FORTUNE NETTE	-1'028'040.35			-1'028'040.35
290.1	Résultat		175'689.49		175'689.49

2.3. Rapports de l'Organe de révision et de la Commission financière

2.4. Approbation des comptes

3. Crédits d'investissements

3.1. Achat de terrain, art. RF 573 – Pour approbation

La succession de Monsieur Porchel (décédé en 2019), constituée en hoirie et représentée par une fiduciaire, met en vente ses biens. Après négociation, le Conseil communal a l'opportunité d'acquérir le terrain en continuité de l'école (plan de situation sera présenté à l'Assemblée communale), situé en zone d'intérêt général, aux conditions suivantes :

- Prix au m² : CHF 100.-
- Surface : 4'724 m²
- Prix d'achat : CHF 472'400.00
- **Soit un total arrondi à CHF 480'000.-**, incluant les frais liés à l'achat du terrain

Suite à une demande d'évaluation de la Justice de Paix, le prix initial proposé se montait à CHF 120.00 m². À titre de comparaison, le prix du terrain acheté en 2004 pour l'agrandissement de l'école se montait à CHF 70.00 m².

Total de l'investissement		CHF 480'000.00
Intérêts (taux de référence)	1.5%	CHF 7'200.00
Total charges annuelles		CHF 7'200.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

3.2. Valtraloc – Crédit d'étude – Pour approbation

Après plusieurs années d'attente, nous avons l'avantage de vous annoncer que le dossier d'étude du projet Valtraloc (valorisation de la traversée de localité) va débiter au cours des prochains mois. Selon les indications du Service des ponts et chaussées (SPC), l'enveloppe globale de ce projet se monte à plus de CHF 4'300'000.-, dont CHF 160'000.- à charge de notre commune pour les frais d'étude et de suivi des travaux.

Il est utile de préciser qu'un montant de CHF 50'000.00 était prévu au budget des investissements et reporté depuis quelques années (mais qui n'a jamais été voté et dépensé). Il s'agit en fait d'un montant initial articulé à l'époque par le SPC, ne comprenant qu'une première partie des honoraires du futur bureau d'étude. Or, compte tenu que les chiffres précis sont désormais connus, le Conseil communal privilégie une demande d'investissement global de CHF 160'000.00.

Total de l'investissement		CHF 160'000.00
Amortissement	5%	CHF 8'000.00
Intérêts (taux de référence)	1.5%	CHF 2'400.00
Total charges annuelles		CHF 10'400.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

4. Augmentation de l'impôt sur les personnes morales et la contribution immobilière Pour approbation

Comme déjà évoquée à plusieurs reprises, une augmentation d'impôts paraît inévitable pour notre commune. En voici les principales raisons :

1. Mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

L'un des principes de base du MCH2 exige un budget équilibré, ne permettant plus un budget prévisionnel avec bénéfice/perte.

2. Augmentation des charges liées

Le Conseil d'Etat avait décidé d'une diminution de 2 points du coefficient de l'impôt cantonal pour le 1^{er} janvier 2021. Néanmoins, étant donné que les dépenses liées à charge des communes augmentent de manière continue, le Conseil communal doit compenser ce manque à gagner.

3. Réforme fiscale sur les entreprises

Dès lors, le Conseil communal propose à l'Assemblée les adaptations suivantes :

	Taux actuel	Adaptation à
Impôt sur les successions	50,0%	70,0%
Impôt sur le bénéfice fortune (pers. morales)	77,1%	81,0%
Impôt sur les fonds propres (pers. morales)	77,1%	81,0%
Contribution immobilière	1,3‰	2,0‰

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cette modification des taux d'imposition, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée communale. Le taux d'impôt sur les personnes physiques reste inchangé pour l'année 2023, soit 81.7%.

Une adaptation de l'impôt sur les personnes physiques pourrait être envisagée après la clôture des comptes 2022, premier exercice sous MCH2. Le cas échéant, une nouvelle proposition dans ce sens sera soumise à l'Assemblée communale du printemps 2023.

5. Nomination de l'organe de révision – Pour approbation

Le mandat de la fiduciaire Gefid Conseils SA, élue au printemps 2019 comme organe de révision pour notre commune, arrive à son terme.

En effet, conformément à l'art. 57 al. 2 de la Loi sur les finances communales, l'organe de révision est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Une ou plusieurs reconductions sont possibles. Toutefois, la durée du mandat ne peut excéder six ans consécutifs.

La Commission financière, conformément à l'art. 72 let. i, émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale.

6. Modification des statuts de l'Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises (ARCOS) – Pour approbation

Vous trouverez ci-après le message du Comité directeur ARCOS.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1^{er} janvier 2021 et la mise en place du nouveau Modèle comptable harmonisé MCH2, une révision des statuts de ARCOS était devenue nécessaire. Le Comité directeur a choisi délibérément d'effectuer celle-ci totalement, en raison des nombreux articles si ce n'est à ajouter, mais aussi à rafraîchir, bien que les premiers datent de 2017.

En effet, outre l'introduction de la Commission financière (art.34 RSF 140.61), du règlement des finances, la création et l'ouverture du service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO) devaient également être intégrées dans les statuts de ARCOS. A cela s'ajoutent quelques modifications relevant plus de la formulation que du contenu et qui ont été effectuées en collaboration avec le service des Communes (SCom) lors de la demande de préavis préalable.

Ces nouveautés ont généré des chapitres supplémentaires, tels que les Chap. V art. 19 à 21 et Chap. IX art. 30. Plusieurs articles ont été particulièrement impactés tels que les art. 8, 16, 34 et 35. Ces statuts ont été adoptés tels que présentés par les délégués de ARCOS lors de l'Assemblée des communes membres du 6 avril 2022.

Chaque Exécutif doit également demander le préavis de sa Commission financière.

- *En effet, le préavis de la commission financière est nécessaire si la révision touche un aspect financier (art. 72 LFCo). Cela semble être le cas notamment avec les nouvelles charges du Service IPSO (art. 3 al. 4 et 35 al. 3). Afin de pouvoir valider leur mise en vigueur, ils doivent également être soumis à chaque Assemblée Communale, respectivement à chaque Conseil général.*
- *Le SCom a confirmé que dans la mesure, où l'Association reprend librement une nouvelle tâche (ici IPSO), il faut l'acceptation par l'unanimité des communes membres. (art. 113 al. 1bis LCo). En effet, la mention, dans les statuts, qu'il s'agit d'une association à buts multiples n'est pas suffisante pour permettre à l'association de reprendre des tâches.*

Enfin, les nouveaux statuts adoptés par l'assemblée des délégués, puis par les législatifs des communes membres, n'ayant fait l'objet d'aucun recours contre les décisions prises, seront envoyés au Service des Communes afin de permettre leur approbation définitive par la DIAF (art. 113 al. 2 LCo)

7. Divers

Mot du Conseil communal



Carmen Landolt Läubli, Syndique

Dicastères :

- Administration générale
- Affaires sociales
- Finances

Administration générale

1. Ça bouge au Conseil communal !

Nous sommes heureux d'accueillir, ou de réaccueillir, Madame Ariane Macherel au sein de l'administration communale, mais cette fois-ci en tant que Vice-Syndique ! En effet, Ariane a travaillé pendant plus de 20 ans aux services de la commune, qu'elle avait quittée en 2018 pour un nouveau défi professionnel. Nous nous réjouissons de la retrouver dans notre équipe et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction. Ariane a été élue au sein du Conseil communal suite à l'élection complémentaire organisée le 13.02.2022. Pour rappel, Ariane reprend le siège laissé vacant par Monsieur Wolleb lors de son départ en octobre 2021.

En ce début d'année, nous avons pris acte de la démission de Monsieur Olivier Guyot, membre du Conseil communal depuis 2014. Des nouveaux challenges professionnels ne permettaient plus à Olivier de se consacrer comme il le souhaitait aux affaires communales. Nous le remercions vivement pour tout ce qu'il aura apporté à notre commune, tant par son côté humain que ses connaissances techniques ! Nous allons beaucoup le regretter et lui souhaitons plein succès dans son nouveau projet ainsi que dans sa vie privée !

Afin de combler son départ, une élection complémentaire a été organisée. Au terme du délai pour le dépôt des listes, Monsieur Claude Defferrard a été élu tacitement. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein de notre équipe et nous réjouissons de la future collaboration !

NB : au moment de l'impression du bulletin, la répartition des dicastères n'a pas encore eu lieu.

2. Chénens passe sur le petit écran

Le 12 janvier dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'émission « Couleurs Locales » dans notre Commune. La thématique de cette émission diffusée par la RTS TV se fondait sur le pourcentage de jeunes et d'aînés dans la population.



Notre commune a été choisie selon les statistiques du Canton de Fribourg. En effet, sur 3 communes ayant la même configuration, il s'avère que nous sommes la plus grande commune. L'émission a été diffusée le soir-même du tournage.

Un grand merci à Monsieur Landry et Madame Jover d'avoir témoigné avec leurs enfants dans cette même émission.

Ce fut une très belle expérience pour la Commune !

Affaires sociales et Aînés

Les 18 ans + et 18 ans ++

Chénens a enfin célébré ses jeunes citoyens/nnes de 2020 et 2021. Le Conseil communal a eu le plaisir d'inviter 17 jeunes en âge de participer aux responsabilités politiques pour une soirée surprise ! Sur 18 invités, 10 d'entre eux ont accepté cette invitation pour marquer cette étape de leur vie. Le 4 janvier 2022, un Conseil communal restreint a donc pu tester l'autonomie de ces jeunes pendant un Escape Game. (On vous enferme dans des pièces et vous devez essayer d'en sortir à l'aide d'indices).

Nous nous sommes divisés en trois groupes et c'était parti. Le premier groupe s'est vu confier une mission top secrète à Saint-Pétersbourg, le deuxième groupe est parti dans l'espace pour une mission de la Nasa en se battant contre des astéroïdes et le troisième groupe a eu pour mission de sauver un vol d'avion en détresse. Et nous voilà enfermés ! En travaillant ensemble nous avons cherché, couru à gauche et à droite et fouillé dans tous les coins pour trouver les clés pour nous en sortir. Nous avons résolu des énigmes, essayé de trouver des solutions pour aller vers la liberté. Après une heure de casse-tête, chaque groupe est ressorti avec succès et bravoure.

Après tant d'efforts, nous nous sommes régalés autour d'un bon repas et la soirée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.

Encore toutes nos félicitations et merci de votre participation !



Chénens fête un centenaire en 2022

Monsieur Felix Baeriswyl est né le 8 mai 1922 dans une fratrie de 10 enfants dont il était l'ainé, dans le village de Heitenried en Singine. A la fin de sa scolarité obligatoire, il est arrivé en Suisse romande pour perfectionner son français. Domicilié d'abord à Seedorf, puis à Corserey comme domestique de campagne, c'est là qu'il a rencontré Anne-Marie de Chénens, qui deviendra son épouse. C'est en septembre 1950 que leur mariage est célébré ! De cette union sont nés 7 enfants, 4 garçons et 3 filles. La famille s'est depuis agrandie avec 11 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants.

En 1953, il a construit sa maison à Chénens et a participé à l'ouvrage en construisant les fondations après ses journées de travail déjà bien remplies. D'abord, il a travaillé à la menuiserie Despont, chez Mauron et il a fini sa carrière chez Electroverre à Romont.

En 1987, une retraite bien méritée s'impose et avec sa santé de fer, il continue de bichonner son jardin et se balader en forêt préparer le bois pour chauffer sa demeure.

Malgré les épreuves de la vie, il a toujours eu une force incroyable pour surmonter tous les moments difficiles. Il a vu disparaître trois êtres chers, en juin 2014 son fils Joseph, en décembre 2017 son fils Jean-Marie et en septembre 2020 sa chère épouse Anne-Marie. Aujourd'hui, il profite toujours de sa maison qui se trouve à côté de l'école, bercé par un air de Yodel, en compagnie de ses enfants et entouré avec beaucoup d'amour par toute sa famille.



Monsieur Baeriswyl fêtera ses 100 ans le 8 mai 2022. Une délégation du Conseil communal sera présente pour lui apporter ses meilleurs vœux et un cadeau de circonstance.



Ariane Macherel, vice-Syndique

Dicastères :

- Ecoles
- Constructions

A la suite de mon élection du 13 février 2022, pour laquelle je remercie sincèrement les citoyennes et citoyens, c'est avec grand plaisir que j'ai participé à la première séance du Conseil communal en date du 28 février 2022.

Il est par conséquent un peu tôt pour vous donner un retour des affaires liées à mes dicastères que sont les écoles et les constructions.



Christian Demole, Conseiller communal

Dicastères :

- Eau potable et épuration
- Déchetterie
- Culture, sports et loisirs

Déchetterie : Nouveau container pour ordures ménagères

En 2021, un crédit a été voté et accepté afin de changer notre container compacteur pour les déchets ménagers. Ce dernier a donc été commandé et devrait être livré dans le courant de l'été. Ses dimensions étant légèrement différentes de celles du container actuel, quelques minimes adaptations devront être effectuées afin de permettre son intégration (alimentation électrique, treillis, etc.).

Epuration : Chantier de la route des Molleyres

En début d'année, le chantier des Molleyres a débuté. Le secteur de la gare a déjà été assaini et la zone a pu être réouverte à la circulation. La traversée de la route cantonale a été effectuée avec une technique alternative, par forage dirigé. Les travaux se déroulent selon les délais prévus et devraient être terminés avant l'été. Une déviation provisoire de la circulation a été mise en place par la route arrivant à l'arrière de la déchetterie. Nous vous remercions de votre compréhension pour ces désagréments.



Anne-Fanny Cotting, Conseillère communale

Dicastères :

- Aménagement du territoire
- Nature et environnement
- Routes communales et voirie
- Terres communales

Valtraloc

Bonne nouvelle, le projet Valtraloc (valorisation de la traversée de localité) débute enfin concrètement. Nous avons reçu, pour relecture et approbation, les documents d'appel d'offre publique qui permettra la sélection du bureau d'étude qui se chargera de la planification des travaux et de leur suivi. Le Service des ponts et chaussées estime que les travaux devraient débiter entre 2024 et 2025.

Plan directeur régional (PDR)

Lors de la consultation publique du PDR et après consultation du bureau d'urbanisme Urbasol et de la Commission d'aménagement, le Conseil communal a pris position sur plusieurs points qui allaient en défaveur des intérêts de la commune. Le point principal est que le PDR prévoit qu'une grande partie des terrains sur le haut du village passe en zone d'activités. Ceci va à l'encontre de ce qui a été prévu dans le Plan d'aménagement local de la commune, dossier qui est toujours en consultation préalable auprès des Services cantonaux.

Périmètre d'agglomération fédéral VACo (villes et agglomérations ayant droit à des contributions)

Le Conseil d'État a informé la commune qu'il a décidé de suivre la proposition du Préfet de la Sarine du 14 décembre dernier, soit l'extension du périmètre de l'agglomération de Fribourg aux communes de Chénens, St. Ursen et Pierrafortscha. S'agissant du périmètre fédéral, dont la détermination repose d'abord sur des considérations techniques, la commune n'est pas consultée préalablement et n'a pas de décision à prendre. L'intégration dans le périmètre dit « VACo » n'oblige en rien une commune à adhérer à l'agglomération.

Légalisation cheminement

Vous l'aurez peut-être lu dans la feuille officielle, suite à la nouvelle mensuration, deux cheminements, couramment utilisés par les habitants de Chénens, vont être légalisés. Il s'agit du sentier reliant le quartier des Carroux à l'école et celui reliant la route de Cottens au quartier Pré d'Ouvry.

Informations communales

Ecoles et petite enfance - Évaluation des besoins 2022 pour les 0-4 ans et 5-12 ans

La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) prévoit que les communes évaluent tous les 4 ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial.

Pour ce faire, un sondage a été envoyé début février à l'attention des parents ayant des enfants jusqu'à 12 ans. L'étude s'est divisée en 2 parties :

- 1 questionnaire pour les enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans)
- 1 questionnaire pour les enfants en âge scolaire (5 à 12 ans)

Voici ci-après un résumé des résultats de l'enquête :

0-4 ans

36 sondages envoyés, 13 ont été retournés, soit une participation de 36%.

Quelle est votre situation personnelle ?	Nbre de réponses
En couple avec enfants	11
Seul/e avec enfants	2

Sur les 13 sondages rendus :

- 10 familles travaillent à plus de 150%
- 1 famille n'a que le papa qui travaille
- 2 familles monoparentales travaillent à environ 80%
- 12 familles ont des horaires réguliers
- 1 famille a des horaires irréguliers

Votre enfant est-il gardé par une structure externe ?	Nbre de réponses
Oui	8
Non	4

Les enfants sont répartis à parts égales entre la crèche et la maman de jour.

Êtes-vous satisfaits du mode de garde actuel ?	Nbre de réponses
Oui à plutôt oui	7
Non à plutôt non	2

Les remarques émises concernent principalement le manque d'offres, notamment chez les assistantes parentales.

Avez-vous besoin d'une offre de garde supplémentaire ?	Nbre de réponses
Non	11
Oui	2

Votre enfant fréquente-t-il une école maternelle ou un groupe de jeux ?	Nbre de réponses
Non	9
Oui	4

Quels sont vos critères de choix d'une structure d'accueil ?	Nbre de réponses
Qualification du personnel	13
Jardin extérieur	13
Alimentation équilibrée	13
Horaire d'ouverture	13
Prix	12
Proximité avec le lieu de domicile	12
Taille des groupes	9

5-12 ans

64 sondages envoyés, 28 ont été retournés, soit une participation de 44%.

Quelle est votre situation personnelle ?	Nbre de réponses
En couple avec enfants	25
Seul/e avec enfants	2

Sur les 28 sondages rendus :

- 18 familles travaillent à plus de 150%
- 7 familles travaillent entre 100% et 150%
- 2 familles monoparentales travaillent entre 50% et 70%
- 25 familles ont des horaires réguliers
- 2 familles ont des horaires irréguliers

Comment votre enfant est-il gardé ?	Nbre de réponses
Par la maman	22
Par le papa	18
Par la famille	17
Par l'accueil extra-scolaire (AES)	9
Par les voisins / amis	6
Par la maman de jour	3

Êtes-vous satisfaits du mode de garde actuel ?	Nbre de réponses
Oui à plutôt oui	22
Non à plutôt non	3

De façon unanime, les parents partiellement satisfaits regrettent que l'AES ne soit pas ouvert le mercredi après-midi ainsi que durant les vacances.

Avez-vous besoin d'une offre d'AES supplémentaire ?	Nbre de réponses
Non	19
Oui	8

Au total, 15 enfants sont concernés par ce besoin en offre supplémentaire. La demande se fait largement ressentir durant les alternances et vacances scolaires.

Quelles sont les unités souhaitées ?	Nbre de réponses
L'après-midi après l'école	4
Durant les alternances et vacances	3
Durant la pause de midi	3
Le matin avant l'école	2

Quels sont vos critères de choix d'une structure d'accueil ?	Nbre de réponses
Qualification du personnel	10
Jardin extérieur	10
Alimentation équilibrée	10
Horaire d'ouverture	10
Prix	10
Temps consacré aux devoirs	9
Proximité avec l'école	8
Taille des groupes	6

De façon générale, les parents sont plutôt satisfaits des offres de garde dans la commune, ce qui nous ravit ! En effet, nous avons à cœur de proposer suffisamment de solutions afin de concilier vie familiale et professionnelle.

Cependant, plusieurs familles font remarquer qu'il manque une place de jeux digne de ce nom dans notre village. Le Conseil communal en prend bonne note et examinera ce qu'il est possible de mettre en place.

Concept Senior+ - Sondage aux 60 ans et plus - Février 2022

En mai 2016, le Grand Conseil fribourgeois a adopté la loi sur les Seniors, qui constitue un fondement législatif de la politique cantonale en faveur des personnes âgées. L'article 4 de cette loi précise que les communes sont invitées à définir dans un document appelé « Concept » et selon les besoins de leur population les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre, en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les objectifs de la politique cantonale.

Pour ce faire, début février, nous avons distribué à la population des 60 ans et + un sondage à remplir. Ce questionnaire avait pour but d'analyser les besoins de la population en question.

Différents thèmes étaient évalués, tels que :

- Les relations avec la famille et les échanges avec le voisinage
- La participation à la vie dans la commune
- L'habitat des seniors et les problèmes liés à l'âge (difficultés d'accès, mobilité réduite)
- Services d'aide sollicités à ce jour et à futur
- Moyens d'informations sur les aides et services divers
- Priorités propres à chacun sur le thème des Seniors

Voici ci-après quelques extraits des résultats :

138 sondages envoyés (dont 35 couples), 45 ont été retournés, soit une participation de 32%.

Comment sont vos relations avec votre famille ?	Nbre de réponses
À proximité, avec liens réguliers	33
À proximité, avec liens ponctuels	7
Eloignée, avec liens ponctuels	6

Comment sont vos relations avec votre voisinage ?	Nbre de réponses
Rares mais positives	25
Fréquentes et positives	14
Inexistantes	1
Indifférentes	1

Nous constatons que les relations de voisinage ne sont pas privilégiées dans notre commune et le regrettons quelque peu. Nous ne pouvons qu'encourager les diverses générations à se rencontrer en dehors des 4 murs de leur maison et échanger avec leurs voisins.

Apportez-vous de l'aide ?	Nbre de réponses
À vos petits-enfants	18
À vos enfants	14
À votre conjoint	8
Je n'apporte pas d'aide	8
À vos parents	2

Nos Seniors sont très actifs ! 42 personnes apportent de l'aide à différents membres de leur famille. Nous ne pouvons que les féliciter pour leur soutien à autrui !

Avec les difficultés liées à l'âge, souhaitez-vous rester dans la commune ?	Nbre de réponses
Oui (pour la famille, le cadre de vie)	41
Non	2

Il ressort clairement de cette étude que nos Seniors se sentent bien dans notre village et souhaitent y rester.

Votre souhait en cas d'incapacité à vivre seul/e ?	Nbre de réponses
Aide à domicile	25
EMS	13
Chez un proche	0

Notre population souhaite rester indépendante et recevoir de l'aide à domicile ou entrer dans un EMS en cas d'incapacité à vivre seule.

Bénéficiez-vous une aide bénévole ?	Nbre de réponses
Non	40
Oui (de la famille et de voisins)	5

Sur tous nos Seniors ayant répondu, seuls 5 reçoivent une aide bénévole.

Pour quels services bénéficiez-vous d'une aide professionnelle ?	Nbre de réponses
Soins infirmiers	4
Repas à domicile	4
Aide administrative + à domicile	2

Seule 1 personne ne souhaite pas recevoir d'aide professionnelle car elle estime que les coûts sont trop élevés. Concernant l'aide reçue, nous constatons que le service des repas à domicile mis en place dans la commune est très apprécié et sollicité.

Moyens d'informations	Nbre de réponses
Administration communale	21
Proche (famille, entourage)	18
Site internet en général	17

Nous sommes très satisfaits de constater que nos Seniors font appel à notre administration communale en cas de nécessité. N'hésitez pas à nous solliciter ! Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner et vous soutenir.

Quelles thématiques sont selon vous prioritaires ?	Nbre de réponses
Maintien de l'autonomie	29
Prise en charge de la santé	15
Adaptation au quotidien	7
Rapports en générations	5

Compte tenu de ce qui précède, nous allons maintenir nos offres de services communaux, tels que les repas et l'aide à domicile (gérée par le Réseau de Santé Sarine). Nous allons également songer à organiser des petits événements (après-midi jeux, match aux cartes, excursions, autres) afin de permettre à nos Seniors des moments de rencontres et d'échanges !

Cartes journalières CFF – Nouveaux tarifs

Le prix des cartes journalières a augmenté depuis le 1^{er} janvier 2022 :

- Tarif commune : CHF 41.-
- Tarif hors commune : CHF 47.-

Nous rappelons que la Commune de Chénens tient à disposition 2 cartes journalières par jour.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1^{ère} classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien sur notre site internet www.chenens.ch, page d'accueil Cartes CFF et de les commander auprès de l'administration communale. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.



Eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, tout distributeur d'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins 1x/an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Analyses chimiques et microbiologiques

- Dureté totale de l'eau : valeurs entre 32 et 35° F (degré français)*
- Teneur en nitrates : valeurs entre 20 et 24 mg/l

Les résultats ci-dessus démontrent que l'eau distribuée dans le réseau communal est conforme aux normes en vigueur.

L'origine de l'eau

L'eau de notre commune provient de 2 ouvrages différents : puits du Moulin à Autigny et captage des Prés à Chénens, lesquels sont équipés d'un filtre UV afin d'assurer la qualité de l'eau en tout temps.



Adresse pour renseignements complémentaires

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires peuvent consulter le site du SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) www.fr.ch/saav ou contacter l'administration communale.

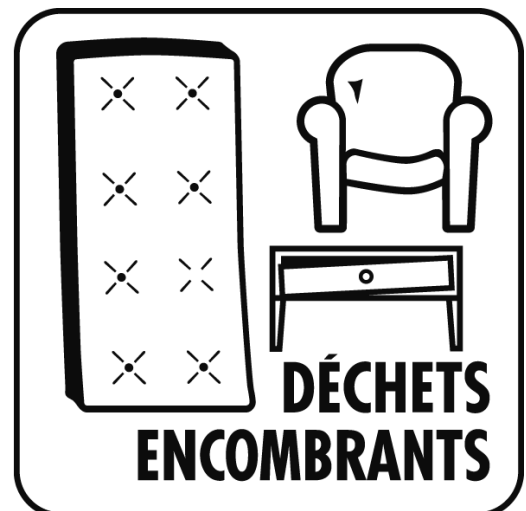
Le Conseil communal vous encourage à être responsable de votre consommation d'eau en cas de sécheresse.

* Un degré français correspond à 10 ppm de calcaire représentant 10 mol/L de calcium, soit 4 mg/L de Ca.

Déchets encombrants

Nous vous rappelons que les déchets encombrants peuvent être évacués, sur demande, par l'intermédiaire de la commune (tout objet qui pour des raisons de dimensions ne peut être introduit dans les bennes prévues à la déchetterie et qui ne peut pas être jeté dans les ordures ménagères). Pour ce faire, il vous suffit de prendre contact avec notre employé communal, Monsieur Claude Magnin, 079 705 80 08.

N'hésitez pas à consulter le Mémo Déchets qui répertorie un grand nombre d'informations relatives à la gestion des déchets.



Repas à domicile

La Commune de Chénens propose un service de repas à domicile, s'adressant à toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas, pour une courte ou longue période.

Ce service a été mis en place grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Les repas, préparés par les cuisiniers de la Résidence St-Martin, sont facturés CHF 15.- et livrés selon un planning établi du lundi au vendredi vers 11h30.

Pour tout renseignement ou réservation, il vous suffit de téléphoner au secrétariat communal.

AVIS DE RECHERCHE

« Livreurs / Livreuses »

Si vous avez un petit peu de temps à consacrer pour une bonne cause, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles des repas à domicile ! C'est une activité gratifiante, qui sera à n'en pas douter, très appréciée de nos bénéficiaires.

Pour plus d'informations, Madame Carmen Landolt Läubli, Syndique, atteignable au 079 463 49 16, se tient à votre entière disposition.

Horaire de travail : dès 11h00 jusqu'à la fin de la distribution des repas.

Merci d'avance pour votre soutien !

Salle de l'abri PC à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105m² se situe en dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.- pour les habitants de Chénens et CHF 150.- pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.

Nettoyages d'été

La commune recherche 5 jeunes (âge minimum requis : 16 ans révolus) pour les nettoyages d'été de l'école, de l'administration communale et de l'abri PC. Ces travaux seront effectués durant la semaine du 11 au 15 juillet 2022.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par téléphone ou par e-mail auprès de l'administration communale (026 477 22 01 ou secretariat@chenens.ch) au plus tard jusqu'au 31 mai 2022.



Agenda communal

La vie reprend gentiment son cours, pour le plus grand bonheur de toutes et tous ! Vous trouverez ci-dessous le calendrier des prochaines manifestations de nos sociétés locales. N'hésitez pas à nous communiquer vos manifestations afin d'alimenter le prochain bulletin communal !

Date	Organisateur	Lieu
24.04.2022	Loto Choeur-mixte Autigny-Chénens	Autigny, halle polyvalente
08.05.2022	Loto FC Chénens-Autigny	Autigny, halle polyvalente
19.05.2022	Assemblée communale (comptes 2021) Commune de Chénens	Auberge du Chêne
22.05.2022	Loto Cercle scolaire	Autigny, halle polyvalente
05.06.2022	Loto Association chevaline Sarine	Autigny, halle polyvalente
03.07.2022	Loto Fanfare « La Mauritia »	Autigny, halle polyvalente
01.08.2022	Fête nationale Commune de Chénens	Auberge du Chêne
15.12.2022	Assemblée communale (budget 2023) Commune de Chénens	Auberge du Chêne

Le bureau communal restera fermé à l'occasion des jours fériés et vacances ci-dessous :

- Jeudi 26 mai 2022 : Ascension
- Lundi 6 juin 2022 : Lundi de Pentecôte
- Jeudi 16 juin 2022 : Fête-Dieu
- **Du 25 juillet au 15 août 2022 : vacances d'été – fermeture générale**
- Mardi 1^{er} novembre 2022 : Toussaint
- Jeudi 8 décembre 2022 : Immaculée Conception
- **Du 26 décembre 2022 au 8 janvier 2023 : vacances de Noël – fermeture générale**

En cas d'urgence ou afin de réserver des cartes journalières CFF, vous avez la possibilité de nous laisser un message sur le répondeur ou de nous adresser un e-mail. Une permanence sera assurée durant la période estivale.



Informations publicitaires

Bibliothèque régionale d'Avry

Quand ?

Mardi - jeudi - vendredi 15h00 - 18h00
mercredi 15h00 - 19h30
samedi 09h00 - 12h00

vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

Plus de 22'000 documents.
8 documents pour un prêt d'un mois.
Tarifs :

- Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit
- Apprenti - étudiant : 15.-/année
- Adulte : 30.-/année
- Lecteur occasionnel : 2.-/livre/mois

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

plus de
22'000
documents

Romans
Large
vision

Animations

gratuites
Né pour lire
Heures du conte
Ateliers philo
CréAteliers
...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch

Dates à réserver

BiblioWeekend

Vendredi 25 mars 2022
de 15h à 18h
Samedi 26 mars 2022
de 9h à 16h

Prêt et animations pour tous
Conférence de Jean Hayoz
vendredi à 18h30 :

"Qu'est-ce qu'une exoplanète
et comment en trouver ?"
(à partir de 14 ans)

Exposition

Pierre-André PACHE

du 8 avril au 9 juillet 2022

Vernissage le vendredi 8 avril
à 18h45



Suivez-nous
sur



Les CréAteliers

Mercredi 11 mai 2022

Thème : "La concentration active"

1^{ère} séance à 15h

2^{ème} séance à 16h

animés par Sarah Genoud

sur inscription



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblioavry@bluewin.ch



IPSO – Offre de services à domicile !



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'entreprises et habitants des communes de Sarine-Ouest. A ce jour, ce sont près d'une centaine d'interventions diverses qui ont été assurées par notre service et nous vous en remercions.

Remplacements, renforts d'équipes, travaux extérieurs et intérieurs, nous sommes plus que jamais opérationnels et très bien équipés pour répondre à tous vos besoins. Nous sommes à vos côtés pour faciliter votre quotidien et notamment pour les entretiens extérieurs durant le printemps et l'été (désherbage, petits travaux de peinture, aide à l'aménagement de votre jardin, tonte, réparations de portails ou treillis, nettoyages de propriétés, etc.).



Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Nous sommes également à même de répondre à vos demandes les plus urgentes...



Vous trouverez les informations relatives à notre service ainsi qu'une liste non exhaustive de travaux et services en suivant ce lien : <https://www.arcos-sarine.ch>

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Contact :
David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch



Cours d'aquagym à la Résidence St-Martin à Cottens

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Aquagym senior

à la Résidence Saint-Martin

 **RÉSIDENCE
SAINT-MARTIN**



Venez profiter d'un cours d'aquagym.

Les mardis de 11:15 à 12:00 :

2022: 08.02, 22.02, 08.03, 22.03, 05.04, 03.05, 17.05, 31.05, 14.06, 28.06

Les vendredis de 11:30 à 12:15 :

2022: 04.02, 18.02, 18.03, 01.04, 13.05, 10.06, 24.06, 08.07

Prix par cours: CHF 20.-

Repas possible après le cours, sur réservation (jusqu'à 10h le jour même)
directement auprès de la cafétéria, au 026.477.61.31, ou par courriel
à resto@residence-stmartin.ch.

Payable sur place

Application des règles sanitaires en vigueur selon décision des autorités
sanitaires. Actuellement 2G+

⊕ L'Office fédéral des assurances sociales subventionne ce cours parce
qu'il aide particulièrement à lutter contre les atteintes liées à l'âge.



Société de Gym Autigny - Chénens

GYM SANTÉ DAMES - PRO SENECTUTE

Mme Myriam Barbey

079 / 678 30 22

myriam_barbey@gmail.com

SELF - DÉFENSE (AIKIDO - PENCHAK - KALI ESCRIMA)

M. Jean Di Domenico

079 / 467 00 16

jeandidomenico53@gmail.com

GYM FIT DAMES

Mme Ursula Delley

079 / 792 23 15

ursula_delley@bluewin.ch

GYM MULTI - SPORTS

M. Maxime Arni

079 / 723 30 36

maxime.arni@gmail.com

BADMINTON JUNIOR - ACTIFS

M. Daniel Rappo

079 / 680 74 53

djrappo@bluewin.ch

KYUSHO JITSU

M. Jean Di Domenico

079 / 467 00 16

jeandidomenico53@gmail.com

GYM ENFANTS 5-6 ANS

M. Laurent Paolicchi

079 / 949 77 19

yougar@icloud.com

TIR À L'ARC

M. Laurent Paolicchi

079 / 949 77 19

yougar@icloud.com



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

La forêt au chevet de notre bien-être

Havre de paix et de ressourcement

Dans nos sociétés modernes et hyperactives, la forêt est appelée à contribuer de manière toujours plus significative à notre santé tant psychique que physique.

Une promenade en forêt a un impact positif sur la restauration et le bien-être psychologique, améliore l'humeur et l'attention. Plusieurs études démontrent qu'en prévention ou même sous forme thérapeutique, les bienfaits des arbres et de la forêt peuvent être mis au service de notre santé. La « sylvothérapie¹ », inspirée de la culture asiatique, est de plus en plus considérée par la médecine traditionnelle.

En ces temps troublés par la pandémie, la forêt apparaît comme un havre de paix. Elle nous accueille « à branches ouvertes », paisible, imperturbable ou presque. Elle nous prend « sous son feuillage », nous console, nous ressource et bien plus encore. C'est que ces arbres, souvent séculaires, invitent à un certain respect, une humilité toute naturelle ; eux qui ont été témoins de guerres et de hauts faits historiques. La forêt est un écosystème évoluant dans une autre dimension temporelle ; le temps s'y arrête, la réflexion ou la méditation occupe tout l'espace ; c'est apaisant.



La douceur du milieu forestier à l'abri des vents, ses températures plus clémentes hiver comme été, son ombrage naturel ou son

humidité de l'air constante apportent bien-être à son visiteur. Sa robe de couleurs différentes au fil des saisons et ses puissants troncs jouent un rôle revitalisant sur notre psychisme.

Ce n'est pas pour rien si la médecine traditionnelle japonaise soigne certains maux par immersion dans ce milieu naturel. Le contact auprès d'arbres majestueux, entourés de verdure, nous aide à surmonter difficultés, apporte sérénité et confiance. Cette dimension du bien-être forestier prend toujours plus d'importance dans nos sociétés urbanisées, globalisées, stressées et émotionnellement épuisées.

L'important essor ces dernières années de l'école ou de groupes de jeux en forêt n'y est pas étranger. Le contact de l'enfant avec la nature est un atout important pour son développement et sa perception future de notre environnement. Vivre et expérimenter la forêt lui permettra de mieux la comprendre mais aussi plus tard, à l'âge adulte, de nouer un lien émotionnel empreint de souvenirs ou de sensations positives.

Ce pouvoir « thérapeutique » de la forêt, encore largement méconnu au sein de notre société, influencera la manière de façonner et d'entretenir les boisés urbains et périurbains. Le développement de la récréation, de l'éducation et du tourisme durable en forêt induit indirectement des bienfaits pour la santé. Dans ce sens, la promotion de forêts séduisantes, accueillantes et diversifiées contribue significativement au bien-être de notre société.



La mise en place d'une coopération intersectorielle entre propriétaires forestiers, exploitants et professionnels de tous horizons est un véritable défi d'avenir. La forêt de demain sera encore plus multifonctionnelle.

Le clic utile

<https://www.freizeitwald.ch/fr/visite-en-foret/sante/bienfaits-de-la-foret-pour-la-sante>

Hauterive, février 2022

*Frédéric Schneider,
chef du 1^{er} arrondissement forestier,
Service des forêts et de la nature*

¹*Sylvothérapie : repose sur l'idée qu'être dans une forêt ou à proximité d'arbres a un effet bénéfique pour le bien-être et la santé (source : Wikipedia).*

Photo : SFN, Illustration : Nikola Zoric

Réseau écologique à Chénens

!! Avis aux naturalistes amateurs ou chevronnés, vous pouvez nous signaler les espèces intéressantes. (Lièvre brun, hermine, faucon crécerelle, alouette des champs, chouette effraie, tarier pâtre, lézard agile, triton lobé, couleuvre à collier, Gazé et criquet ensanglanté...)

Il y a un réseau écologique dans ma commune.

Peut-être le savez-vous déjà ; le réseau écologique Sarine-Ouest traverse les communes de Cottens, Chénens, La Brillaz, Autigny et Prez. Que cela signifie-t-il ?

Un réseau écologique regroupe des agriculteurs et agricultrices motivés et soucieux de préserver la biodiversité dans une région donnée. Leur mission est importante car, dans notre pays, la biodiversité est malheureusement en déclin, le paysage s'est petit à petit morcelé, des habitats nécessaires à la flore et à la faune sauvage se sont raréfiés (prairies extensives, haies, jachères, bosquets) et sont maintenant souvent isolés. Le réseau écologique, permet de créer de nouveaux habitats et de les lier avec d'autres milieux naturels nouveaux ou déjà existants. Ainsi, on redonne un peu d'espace aux animaux et aux végétaux, ils y trouvent les ressources nécessaires pour y réaliser leur cycle de vie (se nourrir, s'abriter, se reproduire et se déplacer). Ils peuvent effectuer leur migration plus facilement, se disperser et (re)coloniser de nouveaux endroits. Les agriculteurs et agricultrices membres d'un réseau travaillent avec des biologistes afin de mettre en place des mesures spécifiques favorisant la faune et la flore locale sur leurs parcelles. Dans un réseau, le pourcentage de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) doit atteindre au minimum 12% et les agriculteurs s'engagent à appliquer des mesures supplémentaires : des nichoirs sont installés, certaines zones sont fauchées tardivement, des tas de pierres ou de branches sont posés, des gouilles sont creusées, des haies sont plantées et entretenues de manière spécifique ...

Le réseau Sarine-Ouest est particulièrement riche en possibilités. Son agriculture mixte composée de cultures et de prairies destinées à l'affouragement du bétail permet de varier les mesures favorisant la biodiversité.

Voici quelques exemples de mesures écologiques présentes autour de chez vous :

- Prairies extensives et jachères : ces surfaces pauvres en éléments nutritifs sont composées d'une grande diversité de plantes (de 40 à 70 espèces) et fournissent le gîte et le couvert à un nombre considérable d'animaux (insectes, araignées, amphibiens, reptiles, petits mammifères, oiseaux et passage de grands mammifères).
- Haies, bosquets, berges boisées : ils jouent un rôle de relais, corridor permettant à la faune de circuler. De plus, ils ont l'avantage de garantir une bonne protection contre le vent et l'érosion des sols et offrent de l'ombre au bétail. Les haies sont composées de buissons indigènes à fruits, d'épineux, de vieux arbres et de bois mort et procurent nourriture et abri aux animaux.
- Fruitières hautes tiges : outre leur valeur fruitière et paysagère, les vergers hautes-tiges sont de très bons habitats pour des animaux tels que les oiseaux, les chauves-souris et les insectes. Leur valeur est d'autant plus grande lorsqu'ils sont associés à d'autres mesures telles que les prairies extensives, haies ou d'autres vergers haute-tige.

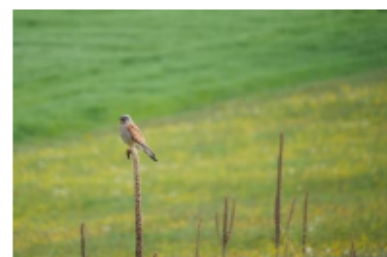
Il est également important de souligner que si l'agriculture peut beaucoup contribuer au maintien de la biodiversité, les particuliers ont aussi un rôle à jouer et peuvent apporter leur aide en installant des aménagements dans leurs jardins !



Jachère © Lucile Corrèa-Bovet - Eco SigNature



Prairie extensive et culture traversées par des chevreuils
© Briséis Castilla – Eco SiaNature



Faucon crécerelle sur une molène dans une jachère © Briséis Castilla – Eco SigNature

Lucile Corrèa-Bovet et Briséis Castilla, bureau Eco SigNature, info@eco-signature.ch, www.eco-signature.ch

Contacts utiles

Personnel communal

Madame Lorane Pasquier Secrétaire communale Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch <u>Heures d'ouverture</u> Lundi 13h00 - 18h00 Mercredi 07h00 - 11h00 Jeudi 13h00 - 17h00
Madame Chantal Bosson Secrétaire des constructions Mail : constructions@chenens.ch	
Madame Nadia Ventura Caissière communale Mail : compta@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claudemagnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Monsieur Joseph Marro Surveillant déchetterie Tél. : 079 690 00 38	
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

Conseil communal

Madame Carmen Landolt Läubli Syndique Tél. : 079 463 49 16 Mail : carmen.landoltlaubli@chenens.ch	Administration générale Affaires sociales Finances
Madame Ariane Macherel Vice-Syndique Tél. : 076 507 86 81 Mail : arianemacherel@chenens.ch	Constructions Ecoles
Madame Anne-Fanny Cotting Conseillère communale Tél. : 076 322 16 67 Mail : anne-fanny.cotting@chenens.ch	Aménagement du territoire Nature et environnement Routes communales et voirie Terres communales
Monsieur Claude Defferrard Conseiller communal Tél. : 079 627 31 81 Mail : claudedefferrard@chenens.ch	Répartition des dicastères à venir
Monsieur Christian Demole Conseiller communal Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch	Eau et épuration Déchetterie Culture, sports et loisirs

Déchetterie

Joseph Marro	Tél. : 079 690 00 38 <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 17h30 - 19h00 Samedi 09h00 - 11h30
---------------------	---

Agence postale

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens	Tél. : 026 477 90 00 <u>Heures d'ouverture</u> Lundi - vendredi 08h00 - 12h00 13h30 - 18h00 Samedi 08h30 - 12h00 13h30 - 16h00
---	---

Bibliothèque et ludothèque

Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran <u>Heures d'ouverture</u> Mardi - Jeudi - Vendredi 15h00 - 18h00 Mercredi 15h00 - 19h30 Samedi 09h00 - 12h00	Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch
Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 15h00 - 17h00 Samedi 09h00 - 11h00	Tél. : 079 488 10 76 Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch

N° d'urgence

Feu 118 Commandant Florian Felder Route de la Côte 15, 1744 Chénens	Tél. : 079 446 24 07
Police 117 Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

Paroisse

Paroisse catholique Autigny-Chénens Unité pastorale de Notre-Dame de la Brillaz Secrétariat inter-paroissial, CP 74, 1753 Matran	Tél. : 026 401 00 90 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

Sociétés locales et divers

<p>Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberset92@gmail.com</p>
<p>Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Véronique Savary, Présidente Chemin du Cossey 6, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 304 04 87</p>
<p>Football Club Chénens-Autigny Monsieur Jean-Marc Donzallaz, Président Route de Chénens 13, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 516 41 60 Mail : jmarcdonzallaz@bluewin.ch</p>
<p>Réservation buvette des Glières Commune Autigny Rte de Chénens 12, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 026 477 16 25 Mail : commune@autigny.ch</p>
<p>Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch</p>
<p>Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Nicole Marro, Présidente</p>	<p>Mail : nimfirst@gmail.com</p>
<p>Ski-Club Tooschuss Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 076 577 43 94 Mail : thclerc67@gmail.com Site : www.tooschuss.ch</p>
<p>Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com</p>
<p>Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 436 67 57 Mail : olivier.defferrard@hotmail.com</p>
<p>Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey</p>	<p>Tél. : 079 447 21 91</p>